

/DE.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°87-270 du 24 AOUT 1987

Chargeant le Camarade Saliou ABOUDOU,
Ministre de la Justice, Chargé de
l'Inspection des Entreprises Publiques
et Semi-Publiques, de l'intérim du
Camarade Mohamed Souradjou IBRAHIM,
Ministre Délégué auprès du Président de
la République, Chargé du Plan et de la
Statistique, pour compter du 21 AOUT 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin
et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
VU le Décret N°87-38 du 13 Février 1987 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

§ E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 21 AOUT 1987, le Camarade Saliou ABOUDOU,
Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques, est chargé de l'intérim du Ministre
Délégué auprès du Président de la République Chargé du Plan et de
la Statistique pendant l'absence du Camarade Mohamed Souradjou
IBRAHIM.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU Le 24 AOUT 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2
CPC 6 MPS MJIEPSP 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE DLC INSAE 6 IGE 4
BN DAN 4 DCCT ONEPI GDE. CHANC. 3 UNB FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6
JORPB 1.-